



Pour une pêche à pied responsable

La pêche à pied de loisir connaît un large succès sur les côtes bretonnes où elle bénéficie des richesses de l'estran. Mais ces dernières ne sont pas sans limites.

Une enquête BVA/Ifremer a évalué à 1,73 million le nombre de pêcheurs à pied âgés de plus de 15 ans en France. Le quart d'entre eux pratique cette activité en Bretagne.

Que cherchent-ils ? Des coques ? Des étrilles ? Des ormeaux ? Des crevettes ? Des plies ? Des palourdes ? Des coups de soleil ? Ce qui est certain, c'est que, les pieds dans l'eau, les goémons ou la vase, ils déferlent sur l'estran en proportion des coefficients de marée et des congés payés. Combien sont-ils ? Qui sont-ils ? Que font-ils ? Autant de questions qui commencent à trouver des réponses.

24 espèces recherchées

On pratique trois types de pêche sur l'estran (la partie du rivage que la mer découvre) : la pêche à pied professionnelle (palourdes japonaises dans le golfe du Morbihan, tellines en baie d'Audierne et de Douarnenez, coques en baie de Saint-Brieuc, etc.), la conchyliculture (l'élevage des coquillages) et la pêche à pied récréative.

Les principales espèces recher-

chées par les pêcheurs à pied sont des crustacés (crevette grise, bouquet, étrille, araignée de mer, tourteau, homard), des coquillages (palourde, coque, couteau, amande, praire, telline, huître, moule, coquille Saint-Jacques), des gastéropodes (ormeau, bulot, bigorneau, patelle), des poissons (sole, plie, bar, congre, lançon). Soit au moins 24 espèces différentes au total, sachant que les moules, les coques et les huîtres creuses constituent, de nos jours, le tiers des espèces les plus récoltées.

Un projet national

L'impact de la pêche à pied sur les stocks, indépendamment des variations annuelles dues à d'autres causes (climat, pathologies, algues vertes...), est méconnu. Il existe, certes, des règles à respecter (lire ci-contre), mais cela peut-il suffire face à un prélèvement toujours plus important

80 % des pêcheurs à pied ne connaissent pas la réglementation en vigueur.

et des comportements défavorables au maintien des espèces (pierres retournées, herbiers détériorés). C'est pourquoi, depuis les premières rencontres nationales de la pêche à pied récréative en 2008, un véritable réseau national rassemble scientifiques, professionnels, associations et collectivités afin d'analyser, faire connaître et faire évoluer les pratiques. Un projet national « pêche à pied récréative durable », conduit par l'Agence des Aires Marines Protégées et le Conservatoire du Littoral, a été lancé. Parallèlement, en 2010, une charte « pour une pêche écoresponsable » a été adoptée par les fédérations des pêcheurs-plaisanciers.

Pour avoir une idée plus précise des réalités, pas moins de 230 bénévoles se sont mobilisés pour assurer, lors de la grande marée de Pâques 2012, le comptage des pêcheurs à pied répartis entre 442 sites, de Calais à Saint-Jean-de-Luz. Ce travail confirme le caractère massif de l'activité puisque 38.486 personnes ont pu être comptées sur un tiers des estrans de la métropole. Quand on sait, comme l'a montré VivArmor Nature, que 80 % des pêcheurs à pied ne connaissent pas la réglementation en vigueur (étude réalisée dans les Côtes-d'Armor en 2008-2009), on comprend qu'un important travail de sensibilisation mérite d'être engagé à une large échelle.

Le bigous

Que cherchent-ils en fait ? Un contact fort avec la nature et la liberté, denrées rares s'il en est. Quelles sont leurs motivations ? Sûrement pas la faim ou l'appât du gain si l'on en juge par la majorité de leurs récoltes. En fait, leur motivation tient en un mot : le « bigous », le plaisir si particulier de celui qui, comme

le notait le poète Marc Le Gros, est « tout à son affaire ». Il n'est donc pas inutile de travailler à préserver ce trésor fragile né de la rencontre des hommes et de la mer.

FRANÇOIS DE BEAULIEU

Pour en savoir plus

Deux sites :
<http://www.vivarmor.fr/nos-actions/agir-pour-la-biodiversite/la-peche-a-pied.html>
et <http://fnppsf.fr>
Un livre : « Petites chroniques de l'estran », Marc Legros, éditions L'Escampette, 2011.



www.bretagne-vivante.org
Tél. 02.98.49.07.18



Photo Hervé Romme/Bretagne Vivante

Loi et sens des responsabilités

Un arrêté ministériel du 26 octobre 2012 (modifié par un arrêté du 29 janvier 2013) a précisé les tailles minimales de capture pour la pêche de plaisance. On peut retenir les chiffres suivants : étrille, 6,5 cm en largeur ; coque, 3 cm ; huître creuse : 5 cm ; moule, 4 cm ; palourde japonaise ou européenne, 4 cm ; ormeau, 9 cm ; coquille Saint-Jacques, 11 cm ; araignée, 12 cm. Il ne faut pas oublier qu'il existe aussi des règles sanitaires, des espaces interdits (les ports et les concessions professionnelles) et des impératifs de sécurité. Enfin, tout pêcheur responsable n'emporte pas plus que ce qu'il ne pourra consommer en famille ; il laisse les femelles portant des œufs ; il remet cailloux et rochers dans leur position initiale et il utilise des outils adaptés non destructeurs.

DÉCOUVERTE

À la poursuite du corail vert !

« Echinophyllia tarae » porte une belle robe vert chlorophylle et a été découvert en juillet 2011, par les scientifiques de la goélette océanographique Tara (*) dans les eaux de l'archipel des Gambier en Polynésie orientale. Cet inconnu constitue une nouvelle espèce de corail, jusqu'alors jamais recensée dans les fonds marins de la planète. La biologiste italienne Francesca Benzoni vient d'en publier la description scientifique dans la revue ZooKeys, ce qui équivaut à porter le nouvel arrivant sur les très officiels fonts baptismaux de la recherche fondamentale. Un échantillon du nouveau venu a été versé à la collection corallienne du Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris (MNHN). « Cette nouvelle espèce vient s'ajouter aux huit autres du genre Echinophyllia (avec les feuilles et des épines) déjà connues », a expliqué la scientifique. « Echinophyllia tarae » (référence à Tara) est un corail dur au squelette calcaire qui, comme ses frères des huit autres espèces de la même famille, est un constructeur de récifs qui colonise les coraux morts et blanchis.

Le dernier inventaire corallien des Gambier avait été effectué en 1974 par le biologiste français Jean-Pierre Chevalier qui avait recensé une soixantaine d'espèces différentes dans l'archipel, dont certains Echinophyllia.

* En 2014, la goélette Tara se consacra de nouveau au corail lors d'une mission dans le Pacifique et en Asie du Sud-Est.

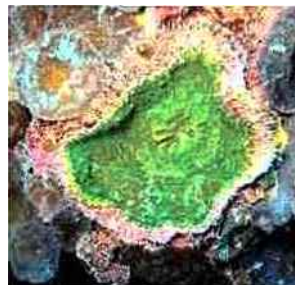


Photo AFP

Oiseaux. La LPO lance une opération de parrainage



Depuis le début de l'année, la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) invite les particuliers à parrainer les oiseaux qu'elle soigne, comme cet adorable poussin de tadorne de Belon pris en charge à l'île-Grande. Le centre de soins de Pleumeur-Bodou reçoit en effet jusqu'à 1.000 oiseaux par an. Pour chacun de ces pensionnaires, le centre dépense en moyenne (nourriture et médicaments), 80 €. « C'est donc le prix que nous avons fixé pour ce parrainage - déductible des impôts - en attendant de l'ajuster au mieux », explique la responsable, Nadine Rigaudeau. Pour tout renseignement : <http://sept-iles.lpo.fr/index.php/parrainer-en-oiseau-en-soin> (Photo Anne Launois)